



Conseil général

CONVOCAATION

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

Par la présente, nous vous convoquons à la prochaine séance du Conseil général qui aura lieu le

Lundi 29 septembre 2025, à 20h15

SALLE VILLAGEOISE

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Procès-verbal de la dernière séance
5. Communications de la Municipalité
6. Présentation du projet de construction sur la parcelle 6
7. Propositions individuelles et divers

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous adressons, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, nos meilleures salutations.

Mex, le 16 septembre 2025

LE BUREAU DU CONSEIL

En cas d'absence, prière de vous excuser auprès du bureau. Courriel : conseil.general@mex.ch

Dans le Canton de Vaud, les personnes de nationalité étrangères peuvent **voter, élire, être élues** sur le plan communal comme les citoyen-ne-s suisses. La Constitution de 2003 leur accorde ces droits politiques, lorsque chacune des conditions suivantes est remplie :

- ⇒ Avoir 18 ans révolus.
- ⇒ Être domicilié-e dans une commune vaudoise, au bénéfice d'une autorisation B ou C
- ⇒ Avoir eu son domicile continu dans le canton de Vaud durant les trois dernières années (en étant titulaire d'une autorisation B, C, Ci, N ou F).
- ⇒ Avoir résidé de manière continue en Suisse durant les dix dernières années (en étant au bénéfice d'une autorisation B, B étudiant, C, Ci, N, F ou L).